

Nous vous rappelons que parmi les équipements de sécurité que vous devez obligatoirement avoir sur vous lorsque vous randonnez avec l'AEP (voir la plaquette Sécurité et l'article 7-2 du Règlement Intérieur) figure un sifflet.

Si vous avez été désigné comme serre-file par l'animateur et que vous rencontrez des difficultés, le **code sifflet** est le suivant :

1 coup de sifflet signifie que vous demandez au groupe de **ralentir**

2 coups de sifflet signifient que vous demandez au groupe de **s'arrêter**

3 coups de sifflet signifient que vous demandez au groupe de **s'arrêter** et à l'animateur de **faire demi-tour** afin de se rendre compte de la situation